

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

## Appel à projets 2025 - Fonds Publics et Territoires

### Axe 2 - Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant

#### OBJECTIFS

Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil à tous les enfants et en particulier aux familles ayant des besoins spécifiques ;

- enrichir la qualité des équipes mobilisées auprès des enfants et les projets d'accueil en EAJE ;
- faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles.

L'attribution d'un financement au titre de l'axe 2 sera variable en fonction des dépenses que les projets engendrent. *Une priorité sera donnée aux projets qui vont au-delà des obligations des gestionnaires*, visant ainsi un approfondissement de la qualité d'accueil, une amélioration/développement des services aux familles et aux professionnels. Il sera en particulier mobilisé en appui de l'autorité organisatrice dans l'exercice de leurs compétences obligatoires en matière de soutien à la qualité des modes d'accueil. Dans ce cadre, cette dernière devra formaliser un plan d'action en faveur de l'amélioration de la qualité d'accueil sur le territoire dans le cadre du volet petite enfance

#### Volet 1- Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil aux familles en situation de vulnérabilité

Ce volet a pour but de favoriser l'adaptation des projets d'établissements et d'accueils par le soutien et l'émergence de projets et de pratiques.

##### 1. Les actions éligibles

- Accueils en horaires atypiques susceptibles de répondre aux besoins spécifiques des parents qui travaillent en horaires atypiques, étendus ou décalés. Prise en compte de l'organisation de relais et de recherche de complémentarité entre modes d'accueil collectifs, individuels et au domicile des parents ;
- Dispositifs passerelles facilitant la transition vers l'école maternelle et toute initiative favorisant la création ou le renforcement d'un lien entre l'enfant, sa famille et l'école préalablement à la scolarisation obligatoire de l'élève ;
- Projets ayant pour objet « l'aller-vers » les familles éloignées des services en favorisant la levée des freins matériels, géographiques, garderies éphémères ou ponctuelles ;
- Solutions d'accueil en urgence et tenant compte de la situation sociale, médicale ou familiale particulière des enfants ;
- Solutions d'accueil à vocation d'insertion sociale ou professionnelle Avip (rôle de coordination ou de mise en réseau) ; Extension de l'accueil de public en insertion professionnelle, des prescripteurs et des modes d'accueil susceptibles d'être labélisés. Il est fortement encouragé de travailler en réseau.

## 2. Les dépenses éligibles

- Coût des Etp professionnels petite enfance (renforcement de personnel) ;
- Coût de fonctionnement de la structure (fluide, énergie) ;
- Coût des Etp de coordination et de mise en réseau spécifique (notamment AVIP) ;
- Coût prestataire

## 3. Évaluation de l'action/ projet

La Caf évaluera la pertinence du financement d'une action sur la base des indicateurs sociaux suivants :

- Nombre d'heures d'ouverture en horaires élargis
- Nombre d'enfants concernés
- Nombre de professionnels mobilisés
- Nombre d'actions passerelles
- Nombre d'enfants concernés par des actions passerelles
- Nombre d'actions « hors les murs » concernées
- Nombre d'enfants accueillis en crèches Avip
- Nombre de parents ayant retrouvé un emploi
- Nombre d'enfants accueillis en urgence.

## Volet 2- Enrichir les équipes et les projets d'accueil en Eaje

Ce volet a pour but d'amorcer et/ou consolider des partenariats territoriaux en permettant la mutualisation et la mise en réseau de certaines fonctions au sein de modes d'accueil partenaires, de soutenir les fonctions managériales en Eaje et créer des liens avec les centres de formation et de recherches. L'élévation et la complémentarité des qualifications des professionnels au sein des équipes pluridisciplinaires en accueil collectif, de même que la consolidation des fonctions managériales, constituent des facteurs déterminants pour favoriser la qualité des projets d'accueil, des pratiques.

Les initiatives permettant d'élever l'ambition des projets d'accueil, de développer les actions innovantes et expérimentales de soutien à l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle dans le secteur de la petite enfance seront soutenues sur ce volet.

### 1. Les actions éligibles

- Renforcement du personnel accueillant au sein des Eaje
- Promotion des métiers de la petite enfance et encouragement des vocations ;
- Facilitant l'information et l'orientation des candidats potentiels vers les formations et métiers de la petite enfance
- Les actions de promotion des métiers de la petite enfance sont complémentaires des missions des RPE et s'inscrivent dans un attendu socle. Les actions financées dans **ce volet s'inscrivent en complémentarité avec les activités du RPE**
- Mutualisation à l'échelle d'un réseau d'employeurs les actions de sélection, de recrutement, de suivi et de mise à disposition des candidats aux métiers
- Mutualisation et mise en réseau de certaines fonctions au sein du mode d'accueil partenaires (coordinateurs pédagogiques, psychologues, psychomotricien, référent QVT)
- Soutien des fonctions managériales en Eaje via des parcours d'accompagnement à la prise de fonction et mise en œuvre de l'analyse de la pratique pour les responsables Eaje

- Actions d'amorçage et de soutien d'initiatives visant à développer le projet d'établissement en application de la charte qualité (conseils de parents, éveil artistique et culturel, éveil à la nature, projets développement durable)
- Partenariats à l'échelle des acteurs locaux des "1 000 premiers jours"
- Projets permettant une animation globale, associant les modes d'accueil individuel et collectif *via* le RPE
- Mise en œuvre d'actions locales partenariales et innovantes visant à amplifier les entrées dans les carrières de la petite enfance en accueil collectif et individuel et faciliter l'insertion professionnelle des candidats à ces professions :
  - crèche d'application, accueil de stagiaires et professionnels en début de carrière
  - actualisation des connaissances des professionnels de terrain, accueil de chercheurs en terrain d'études
  - expérimentation d'innovation pédagogique
  - constitution de GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification afin de mutualiser la recherche, le suivi et la mise en relation de candidats à l'emploi
  - soutenir les centres de ressources
  - campagne de promotion et de communication territoriales en partenariat avec France Travail

### **Les financements de la branche Famille n'ont pas vocation à financer la formation initiale.**

Les aides au fonctionnement versées par la Caf (Psu, bonus) financent en partie un coût de fonctionnement qui prend déjà en compte les charges de l'employeur notamment en matière de formation continue. Dans un souci de pérennité, les actions devront obligatoirement être co-financées et **le financement octroyé dans le cadre de FPT limité à 40% du coût de l'action.**

## **2. Les dépenses éligibles**

- Coût Etp du renforcement de personnel accueillant au-delà des normes en vigueur
- Coût Etp de postes mutualisés (psychologues, ergonomes, référents QVCT)
- Coût Etp de coordinateur pédagogique, formation tutorat à l'accueil de stagiaires, mise en réseau spécifique
- Coût de prestations lié à l'adaptation du projet et formation des professionnels à la cause de transition écologique ou santé environnementale
- Coût de prestations liées à la réalisation de campagne de promotion et événementiel
- Dépenses supplémentaires liées à la mise en place d'actions visant à renforcer la place des parents dans les structures

## **3. Évaluation de l'action / du projet**

La Caf évaluera la pertinence du financement d'une action sur la base des indicateurs socles suivants :

- Nombre d'heures d'accompagnement des nouveaux directeurs
- Nombre d'heures d'analyse de la pratique des directeurs
- Nombre de postes d'ergonomes, psychologues
- Nombre de postes mutualisés
- Nombre de professionnels et diversité des profils
- Nombre d'actions communes Eaje et centre de recherche
- Nombre de tuteurs formés
- Nombre de chercheurs accueillis
- Nombre d'étudiants accueillis

- Nombre d'actions engagées par la structure
- Adaptation du projet pédagogique en cohérence avec la Charte nationale d'accueil du jeune enfant
- Mise en place d'un conseil des parents
- Diversité des partenariats (Pmi, Drac1, partenaires 1000 premiers jours, etc).

## Volet 3- Faciliter le recours à l'Accueil individuel, accompagner les pratiques et les carrières des professionnelles de l'Accueil Individuel

Ce volet est mobilisé sur 3 champs d'intervention. Il a pour but de :

- permettre le recours à l'accueil individuel pour toutes les familles
- favoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel en soutenant les nouvelles formes d'exercice
- accompagner la qualité des pratiques professionnelles tout au long de la carrière

### 1. Les actions éligibles

- Renforcement de l'accompagnement des familles vers le recours à un assistant maternel ou à une garde d'enfants à domicile (en 2025, il s'agira de favoriser les actions favorisant l'appropriation de la réforme CMG emploi direct pour les parents pas encore employeurs)
- Promotion renforcée des métiers de l'accueil individuel dans un cadre partenarial à l'échelle du Sdsf et associant les acteurs de l'emploi
- Valorisation des actions d'incubation, de mise en réseau et de coordination des porteurs de projets innovants
- Encouragement des actions de médiation ou de supervision au sein des équipes en Mam en amont de la création du projet et au long cours afin de favoriser la pérennité de l'accueil
- Soutien des actions favorisant le renouvellement du modèle des crèches familiales, leurs objectifs et leurs modalités de fonctionnement, en hybridation le cas échéant avec des structures collectives ou des Mam
- Actions de coordination d'un réseau d'assistants maternels nouvellement labellisés AVIP (au-delà d'un partenariat usuel financé via les RPE ou chargé de coopération Petite enfance)

### 2. Les dépenses éligibles

- Coût Etp de coordination et de mise en réseau spécifique
- Coût d'une prestation : sensibilisation, supervision
- Achat de matériel pédagogique et/ou technique (hors investissement)

### 3. Évaluation de l'action/ du projet

- Nombre d'assistantes maternelles ou de garde d'enfants à domicile labellisées Avip
- Nombre d'actions de sensibilisation, de supervision et de médiation en Mam
- Nombre de familles accompagnées vers une solution d'accueil individuelle (assistant maternel ou garde d'enfants à domicile) hors missions Rpe
- Nombre de solutions d'accueil exercées de façon regroupée

<sup>1</sup> Direction régionale des affaires culturelles.

- Nombre et nature des actions de promotion renforcée des métiers de l'accueil individuel construites dans un cadre partenarial à l'échelle du Cdsf et associant les acteurs de l'emploi
- Nombre d'actions passerelles entre carrières, notamment la mobilité des professionnels de la garde d'enfants à domicile vers le métier d'assistant maternel
- Nombre et nature des actions d'incubation, de mise en réseau et de coordination des porteurs de projets innovants
- Nombre et nature des actions favorisant le renouvellement du modèle des crèches familiales, leurs objectifs et leurs modalités de fonctionnement, en hybridation le cas échéant avec des structures collectives ou des Mam
- Accès à l'accueil individuel à des familles à revenus modestes et/ou en situation de vulnérabilité
- Meilleure visibilité des différentes formes d'accueil individuelles pour les parents, les candidats à la profession, les collectivités locales et les acteurs de l'insertion professionnelle
- Augmentation des nouvelles demandes d'agrément d'assistants maternels
- Meilleure identification des compétences des assistants maternels, notamment dans le cadre d'un exercice regroupé
- Consolidation organisationnelle et structurelle (au plan budgétaire) de l'exercice en Mam ;
- Renforcement de la formation et de l'accompagnement de l'évolution de carrière des professionnels.

